



**EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

**DU SYNDICAT MIXTE DÉPARTEMENTAL DE L'EAU
ET DE L'ASSAINISSEMENT**

DÉLIBÉRATION N°DELCA24_12_0004

OBJET :

**Acquisition d'une parcelle n°1453 section A sur la commune de LE
PLAN pour l'implantation d'une station épuration.**

L'an deux mille vingt quatre, le trois décembre, le Conseil d'Administration du Syndicat Mixte Départemental de l'Eau et de l'Assainissement, dûment convoqué, s'est réuni, sous la présidence de Mme Christine TEQUI, Présidente du SMDEA.

PRÉSENTS :

Christine TEQUI, Louis MARETTE, Alain MAYODON, Thierry PORTET, Marc SANCHEZ, Raymond BERDOU, Jacques ESCANDE, Pierre VIEL, Jean-Pierre BOIX, Alain ROCHET, Patrick LAFFONT, Alain METGE, Daniel BESNARD, Jean-Claude SERRES, Jérôme BLASQUEZ, Jean-Paul FERRE, Joelle EYCHENNE

ABSENTS :

Christian LOUBET, Francis MAGDALOU, Henri BENABENT, André VIDAL, Jean-Michel SOLER

PROCURATIONS :

Elisabeth CLAIN donne pouvoir à Jérôme BLASQUEZ
Alain GARNIER donne pouvoir à Sandrine EYCHENNE

Secrétaire de séance : Mr Jérôme BLASQUEZ

Considérant qu'afin de recevoir et traiter les eaux usées du centre de commune de Le Plan, la création d'une station d'épuration est actuellement nécessaire.

Considérant que le SMDEA se porte acquéreur de la parcelle n°1453 section A, appartenant à M. Jacques RIVIERE.

Considérant qu'il est nécessaire d'acquérir ladite parcelle dont le montant s'élève à 4 000 € (quatre mille euros) pour une surface de 2 880 m².

Oùï l'exposé de Mme TEQUI et après en avoir délibéré, à la majorité des membres présents :

- **APPROUVE**,
ledit rapport.
- **AUTORISE**,
Madame la Présidente à acquérir la parcelle n°1453 section A sise sur la commune de LE PLAN appartenant à Monsieur RIVIERE Jacques.